

Formation organisée en partenariat avec :



Stage agréé par le ministère de la Culture (arrêté du 1er octobre 2014 et du 21 septembre 2015) pour l'obtention de la licence 1 d'exploitant de lieu de spectacles, en application du décret 200-609 du 29/6/2000.

## PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant (licence 1ère catégorie) pour des ERP de type L, N ou O classés en 5ème catégorie.

Les types d'Établissements Recevant du Public / ERP visés :

**L** : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple

**N** : Restaurants et débits de boissons

**O** : Hôtels et pensions de famille

**Prérequis** : gestion ou projet de gestion de ce type d'établissements.

## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le-la participant-e sera capable de :

- Former à la sécurité des spectacles et sensibiliser les participant-e-s à leurs obligations sociales en tant qu'exploitant-e-s de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques,
- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales. Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des ERP spécifique aux lieux de spectacles,
- Mobiliser les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail,
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

## CONTENU DE LA FORMATION

**Le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité :**

- Les licences (objectif, modalités, procédure, contrôle, sanction).
- Les obligations sociales de l'employeur entrepreneur de spectacles, les déclarations sociales et la convention collective applicable.
- La plateforme nationale des cafés culture - le GIP Cafés Cultures (présentation générale, le fonds d'aide à l'emploi, établissements concernés, modalités).
- Le guichet unique pour le spectacle vivant (GUSO).

- Le statut des artistes du spectacle.
- La responsabilité civile et pénale.
- La réglementation de la gestion sonore.

### **La réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacles**

- Principes, dispositions générales et dispositions particulières relatifs aux différents types d'ERP.
- La formation du personnel de sécurité incendie.
- Les vérifications périodiques obligatoires.

### **Les règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail**

- L'obligation de sécurité de l'employeur, les principes généraux de prévention des risques professionnels et leurs applications, le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- La coordination des interventions, le plan de prévention des risques professionnels, les installations collectives.
- La prévention des risques liés à l'utilisation des lieux de travail (aménagement, circulation), au travail en hauteur, au bruit, à la manutention, aux courants électriques et à tout autre besoin spécifique.
- La formation à la sécurité et l'organisation des premiers secours.
- Le rôle et les missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services de prévention des caisses de retraite et de santé au travail et de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## **DATES, HORAIRES, DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

**Dates et horaires :** les 3 et 4 juin 2024, de 09h30 à 13h et 14h à 17h30.

**Durée :** 2 jours (14 heures).

**Lieu de déroulement :** Octopus – 2 rue Raymond Lizop 31100 Toulouse.

**Modalités d'organisation :** rythme continu, intensité hebdomadaire 35h, en présentiel.

## **DÉLAIS D'ACCÈS ET EFFECTIF**

**Délais d'accès entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation :**

- Pour les demandes de financements via un organisme (OPCO, France Travail, etc.) : 1 mois.
- Pour les demandes de financements en direct (employeur, individuel, etc.) : 15 jours.

Effectif limité à **12 personnes**. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets.

## **MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Mises en situation, exposés, présentations, vidéo projections, documentation et supports papier, études et exercices de cas pratiques. Chaque participant·e se voit remettre l'ouvrage « *Sécurité des petits lieux de spectacles* ».

## ÉVALUATION DES ACQUIS ET SUIVI DE LA FORMATION

Évaluation des acquis en conformité avec les préconisations réglementaires, QCM de 30 questions et taux de réussite à 70% avec correction en présentiel. Certificat de réalisation et certificat en cas de réussite à l'examen.

Feuilles de présence, questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation.

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET INTERVENANT·E·

Responsable formation, référente pédagogique et qualité : **Chloé PERROT** – [formation@federation-octopus.org](mailto:formation@federation-octopus.org)

Chargée de formation, référente administrative : **Marion FARDI** – [infostage@federation-octopus.org](mailto:infostage@federation-octopus.org)

**Intervenant** : Scott Delhaise-Ramond

## ACCESSIBILITÉ

L'ensemble du site est conforme aux normes d'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référente handicap : Chloé PERROT – [formation@federation-octopus.org](mailto:formation@federation-octopus.org) / 07 64 80 16 61.

## TARIF

**560 € nets** (ce montant inclut la remise de l'ouvrage « Sécurité des petits lieux de spectacles » à chaque participant·e).